

Le bilan du PFE de la COP14 Biodiversité Sharm El Sheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Préparation du post-2020 et du 2^{ème} programme de travail de l'IPBES : De belles avancées, mais qu'en est-il des eaux douces ?

Compte-rendu synthétique





Bilan général

La COP14 Biodiversité a constitué une des dernières étapes avant 2020, année de la COP-15 en Chine, qui marquera la fin de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2011-2020) et ses Objectifs d'Aïchi. La préparation du post-2020 était donc à l'ordre du jour et la COP14 a posé les fondements des négociations à venir pendant les deux prochaines années.

Dans ce contexte, plusieurs décisions sont issues de la COP14, à savoir par exemple la création d'un groupe de travail intersessions avec l'organisation d'ateliers de consultations mondiales, régionales et thématiques d'ici 2020.

La COP14 a également permis de préparer le deuxième programme de travail de l'IPBES, la Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont la 7ème et prochaine plénière se tiendra à Paris, du 29 avril au 4 mai 2019.

La COP a mis l'accent sur les synergies nécessaires entre le deuxième programme de l'IPBES d'un côté et l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris pour le climat de l'autre. L'importance de la coopération entre les travaux de l'IPBES et ceux du GIEC a également été soulignée. Enfin, il a été rappelé que le deuxième programme de l'IPBES devra travailler étroitement avec le cadre d'action post-2020 et pleinement soutenir sa mise en œuvre.

Le PFE à la COP14

Le PFE a obtenu le statut d'observateur et était représenté à la COP14 par un membre de son secrétariat, présent sur place du 17 à 23 novembre. C'était pour le PFE une première présence à une COP biodiversité, l'objectif étant essentiellement d'observer le déroulement des négociations et des

side-events, de mieux cerner la cartographie des acteurs internationaux et d'identifier la place accordée aux eaux douces et de son continuum avec les eaux littorales et marines au sein de la Convention.

Si le PFE était présent en tant qu'acteur de la société civile, il a été inclus dans les échanges au sein de la délégation française. Cette délégation était dirigée dans un premier temps par Emmanuelle Wargon pendant le segment de Haut Niveau (14-15 novembre), Secrétaire d'État auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire; et dans un deuxième temps par Xavier Sticker, Ambassadeur délégué à l'environnement. La délégation française était réellement multiacteurs, avec une forte représentation des acteurs de la recherche (Museum National d'Histoire Naturelle, Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, CNRS, IDDRI...).

Activités et observations du secrétariat du PFE à la COP14

<u>Participation aux side-events</u>: plusieurs side-events co-organisés par l'UICN sur les « autres mesures de conservation efficaces par zone » (OECM: other effective area-based conservation measures) et l'objectif d'Aichi n°11 ainsi que sur les « *Privately Protected Areas* (PPA) » ont pu apporter un éclairage sur les aires protégées comme outil d'aménagement du territoire pour la conservation de la biodiversité, et le débat que cela peut susciter.

Par ailleurs, il a été noté que lorsqu'une aire protégée est créée autour d'une ressource en eau, zone humide ou bassin versant, la conservation de la ressource en eau pour l'approvisionnement est souvent l'objectif premier, plutôt que la conservation de biodiversité aquatique, qui constitue plutôt un co-bénéfice.

<u>Rencontres intéressantes</u>: International Collective in Support of Fishworkers (ICSF Trust), World Agroforestry Centre (Trees on Farms for Biodiversity), WWF projet mangroves, Rare (comportements liés à la conservation de la biodiversité, liens entre populations locales et conservation de la nature, notamment dans le cadre de la restauration des bassins versants)

Remarques et impressions générales :

- Les eaux douces et les écosystèmes aquatiques n'ont pas constitué un projet de décision en tant que tel à la COP14 et peu de side-events entièrement dédiés à l'eau.
- Dans les négociations, les « voluntary guidelines » de l'item 21 de l'agenda sur la biodiversité et le changement climatique citent plusieurs exemples d'adaptation basée sur les écosystèmes liés à l'eau pour faire face aux sécheresses, inondations, précipitations (...) : gestion des zones humides de montagne ; conservation des tourbières, restauration des bassins versants ; gouvernance des eaux transfrontalières, espaces verts et gestion des eaux pluviales en milieux urbains...
- · L'eau douce semble le plus souvent traitée dans le cadre des écosystèmes terrestres (vs. marins)
- Absence d'acteurs de l'eau: par exemple, les programmes Eau de l'UICN et de WWF n'étaient pas présents. Leurs activités de plaidoyer étaient concentrées sur la COP Ramsar, sans doute parce qu'elle adopte une approche « écosystème aquatique » (plutôt qu'une approche « espèce »)
- · Plusieurs organisations ont soumis au secrétariat de la CBD un <u>document</u> sur l'intégration des eaux intérieures dans l'agenda post-2020

<u>Retrouvez ici</u> les messages préparés par le groupe de travail du PFE sur la biodiversité aquatique et les Solutions fondées sur la Nature dans le cadre de la COP14.